



COMPTE RENDU CGT

Réunion DG/DSC du 2 février 2023

En préambule de la réunion les organisations syndicales dénoncent le fait que des directions locales empêchent des salariés à partir en retraite ou en inactivité au titre du TPAFC au motif que le projet de réforme des retraites retarde des départs prévus. La direction SAE affirme qu'aucune consigne n'est appliquée en ce sens. (La direction Safran nous avait fait la même réponse la veille)

Négociations salariales

Rappel et bilan des NAO de 2022 présentés par la Direction Générale :

Non cadres : AG : 1.5% ; AI : 1.05% ; ancienneté : 0.25% ; budget spécifique (promotion, jeunes) : 0.2%

Cadres : AI : 2.8% ; budget spécifique : 0.2%

Enveloppe égalité professionnelle : 0.1% (non utilisé entièrement)

Inflation constatée à l'époque : 2.82% (IPC)

Pour essayer de nous convaincre de la justesse des mesures de 2022, ou pour tenter de justifier ses propositions de 2023, la direction présente l'impact des mesures complémentaires distribuée en 2022 : AG de 1% en juillet et prime de partage de la valeur (PPV) en décembre.

Comparaison du salaire moyen de décembre 2021 (3626€) et décembre 2022. Ecart de +173€ soit +4.77%

Prise en compte de la PPV (750€, soit un équivalent de 58€ mensuel, soit +1.59%)

Total 231€ soit +6.36%

L'inflation sur la même période est de 5.97%

Après la présentation du Bilan 2022 la Direction Générale a demandé aux Organisation Syndicales

La CGT revendique 2 principes pour les NAO

1^{er} principe : ne pas appauvrir les salariés. Donc une AG pour tous au moins au niveau de l'inflation constatée, soit **+6%**, avec un talon de 200€.

Clause d'indexation des salaires sur l'inflation dès qu'elle dépasse 2%

Augmentation de la grille des salaires (prix du point) au niveau de l'augmentation constatée du SMIC : 6.62%

Rattrapage de l'AG de 1% en juillet 2022 non distribuée sur une année complète, soit **+0.5%**

2^{ème} principe : assurer une évolution de carrière par une AI permettant de doubler son salaire sur toute une carrière, soit **+2%**

La CGT rappelle sa revendication d'une retraite à 60 ans pour 40 annuités

Budget spécifique hors NAO pour rattraper les salaires trop bas par rapport aux salaires d'embauche

Mesures annexes :

Prime d'ancienneté sur tout le salaire, portée à 20 ans au lieu de 15 ans

Doublement de la prime d'équipe, soit 2.5€/h

1 seul 13^{ème} mois plancher (au lieu de 3) pour éviter des discriminations

Un 14^{ème} mois, soumis à cotisation (retraite, sécurité sociale ...) et non aléatoire comme des primes (intéressement, participation)

Passage au 32H ou 200j/an sans perte de salaire

Après avoir entendu l'ensemble des revendications des Organisations Syndicales, la Direction Générale a transmis aux DSC ses **premières propositions** :

Non cadres (Niv 1 à 5)

AG : 84€ uniforme

(équivalent à 2.75% du salaire moyen)

AI : 2%

Effet de l'ancienneté : 0.25%

Cadres et Niv 6 :

AI : 4.5%

+ 0.5% de budget jeunes de -32 ans

- Le total pour toutes les catégories est donc de 5%.
- Les trois 13^{ème} mois planchers sont inchangés.

La Direction Générale souhaite conclure cette négociation NAO 2023 au plus vite, avec une échéance à la date du 14 février 2023.

Prochaines réunions : jeudi 9 février et positionnement mardi 14 février 2023

Les DSC CGT Safran Aircraft Engines :

Gilles Scherrer, Damien Deweirder, Stéphane Ecoutin

Experts Mickael Martin, Jérôme Tomnet

HEURE D'INFORMATION SYNDICALE INTERSYNDICALE PAYÉE

Jeudi 09 février 2023

Négociation NAO 2023 - Réforme des retraites

- Le matin et la Normale 9h30 (Salle Kourou)
- L'équipe du soir 15h00 (Réfectoire)
- L'équipe de nuit 22H30 (Réfectoire)

SAMEDI 11 FÉVRIER 2023 À 13H00

MANIFESTATION CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

PLACE DE LA RÉPUBLIQUE JUSQU'À NATION

DÉPART DES CARS À 11H30 - PARKING ACCUEIL DU SITE SAE EVRY-CORBEIL

INSCRIPTIONS AUX CARS POUR LA MANIFESTATION LORS DES HEURES
D'INFORMATIONS SYNDICALES OU AUPRÈS DES ÉLUS.

Et par mail : cgt.safran.snecma.corbeil@gmail.com